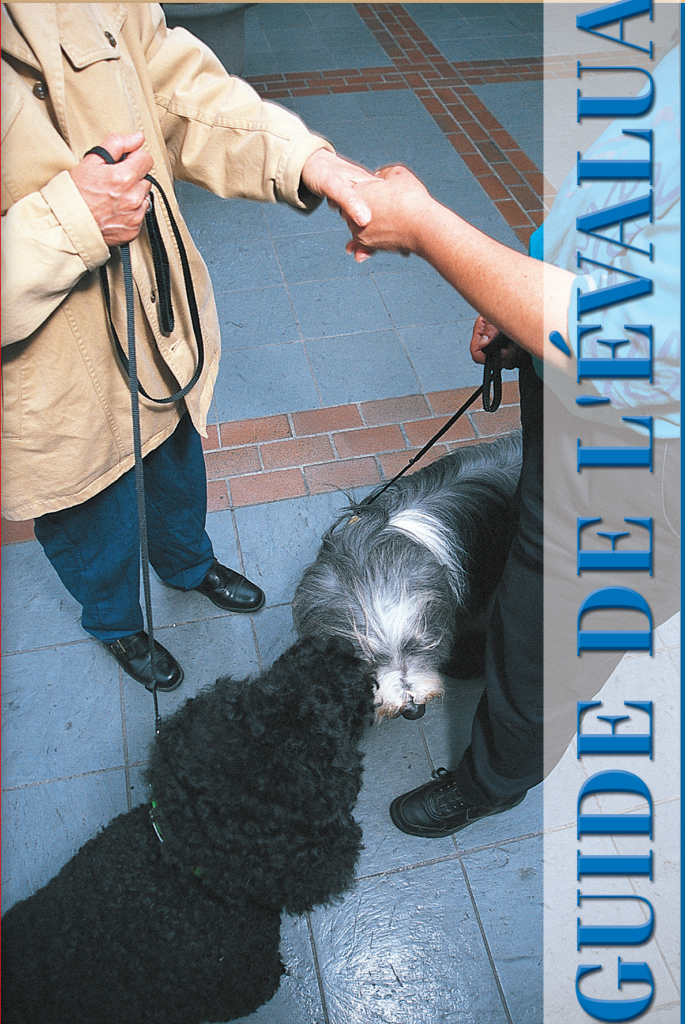




Bon voisin canin

Un programme du
Club Canin Canadien



GUIDE DE L'ÉVALUATEUR

SOMMAIRE

Le programme Bon voisin canin	1
Exigences de l'évaluateur	2
Information générale sur le test	2
Directives à l'intention des évaluateurs	3
Évaluation	4
Certification	5
Rétroactions aux participants	6
Gestion du temps	6
Équipement et matériel requis	6
Matériel requis pour le test	7
Comportement indiscipliné	8
Manieurs avec handicaps	8
Matériel se rapportant au test	8

ÉPREUVES DU TEST BON VOISIN CANIN 9

1^{re} ÉPREUVE – Acceptation d'un étranger amical ...	9
2^e ÉPREUVE – Acceptation polie des caresses	10
3^e ÉPREUVE – Apparence et toilettage	11
4^e ÉPREUVE – Marche à l'extérieur	12
5^e ÉPREUVE – Marche parmi la foule	13
6^e ÉPREUVE – Assis/couché sur commandement et demeurer en place (longe)	14
7^e ÉPREUVE – Venir sur appel (longe)	15
8^e ÉPREUVE – Félicitations et interactions	16
9^e ÉPREUVE – Réaction lors d'une rencontre avec un autre chien	17
10^e ÉPREUVE – Réaction face aux distractions	18
11^e ÉPREUVE – Isolement supervisé	19
12^e ÉPREUVE – Franchir une porte ou une barrière	20



Le programme Bon voisin canin

Bienvenue au programme Bon voisin canin du Club Canin Canadien (CCC). Le programme Bon voisin canin du CCC permet d'identifier et de récompenser les propriétaires responsables et attentionnés et leurs partenaires canins.

L'objectif du programme Bon voisin canin est de faire en sorte que le chien, ce fidèle ami de l'homme, devienne un membre à part entière de nos communautés. On peut se fier aux « bons voisins canins » pour leurs bonnes manières à la maison, en public et en compagnie d'autres chiens.

La formation requise par le Bon voisin canin est non seulement agréable, valorisante et utile, mais elle aide aussi les propriétaires à développer une meilleure relation avec leur animal.

Le programme Bon voisin canin vise trois objectifs :

1. Accroître la sensibilisation et l'appréciation du public à l'égard du chien en tant que membre utile à la société;
2. Faire la promotion d'une relation chien-proprétaire responsable et contribuer à l'éducation du public;
3. Certifier que les chiens se comportent d'une manière qui est fiable et digne de confiance dans les situations rencontrées au quotidien, que ce soit avec des personnes, à la maison, en public ou en présence d'autres chiens.

Le programme s'adresse à tous les chiens, qu'ils soient de race pure ou issus d'un croisement de races. Il a été mis sur pied pour combattre le sentiment anti chien souvent exprimé à l'égard des chiens en général. Il vise également à sensibiliser le public quant aux responsabilités qui incombent aux propriétaires et aux avantages de posséder un chien.

Le test en soi n'est pas une compétition où un certain degré de précision est attendu de la part du chien et du manieur. Il évalue plutôt la relation chien-manieur ainsi que la capacité du manieur à maîtriser son chien.

Le chien est évalué quant à son habileté à effectuer certains exercices de base et aux bonnes manières dont il fait preuve dans des situations de tous les jours.

Le Club Canin Canadien encourage tous les propriétaires de chien à participer à ce programme et, par le fait même, à contribuer à l'accueil favorable de nos amis canins au sein de la société.

Exigences de l'évaluateur

Pour devenir évaluateur certifié du programme Bon voisin canin, la personne intéressée doit être accréditée auprès du Club Canin Canadien et répondre aux critères se rapportant à une telle fonction. L'évaluateur certifié est responsable du déroulement général du test. Il voit à ce que l'équipement nécessaire au test soit disponible, délègue des responsabilités à des assistants et, de façon globale, s'assure que le test se déroule efficacement et sans encombre.

Un évaluateur certifié du BVC a le devoir d'assurer que le test du BVC soit une expérience positive, instructive et divertissante pour chaque participant.

L'évaluateur certifié doit répondre aux critères suivants :

- Être un membre régulier et en règle du CCC;
- Détenir au moins cinq années d'expérience comme entraîneur et manieur de chiens;
- Être membre d'une association ou d'un club canin ou participer à ses activités.

L'évaluateur doit posséder une excellente compréhension du comportement canin, être conscient du rôle du chien dans la société et de l'attitude de la société envers le chien. Par conséquent, il doit avoir de l'expérience en obéissance, en conformation ou en travail sur le terrain. En outre, leurs antécédents peuvent inclure l'entraînement de chiens utilisés à des fins thérapeutiques ou le travail dans des refuges pour animaux. Après avoir reçu une approbation, le candidat au poste d'évaluateur doit réussir un test écrit. Les évaluateurs BVC seront suivis dans leurs zones respectives par les membres du Conseil ainsi que par des personnes qualifiées nommés par le Conseil dans toutes les zones.

Information générale sur le test

- a) Le test du BVC est parrainé par les clubs canins locaux, les écoles privées d'entraînement, les sociétés de zoothérapie, les collèges communautaires, les organismes de service, les magasins de fournitures pour animaux et certaines cliniques vétérinaires.
- b) Le test se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur dans des endroits publics et achalandés tels que les centres d'achat, hôtels, centres communautaires ou parcs. **Les endroits tranquilles tels que les lieux d'entraînement habituels ne sont pas utilisés.**
- c) Le test permet de vérifier si un chien peut réagir à des commandements tels que « assis », « couché », « viens », « reste » et « au pied » et qu'il peut les mettre en pratique tous les jours. Un manieur doit travailler avec son chien pour obtenir une réaction à ces commandements.

- d) L'évaluateur attribue une note à l'équipe chien et manieur, soit « réussite », soit « reprise ».
- e) Le chien doit être âgé d'au moins 12 mois pour pouvoir participer au test.
- f) Le test en soi n'est pas une compétition. Il n'est pas nécessaire que le chien ait été entraîné de façon formelle en obéissance pour participer au test.
- g) Pour réussir le test, un chien doit démontrer à l'évaluateur :
- Que son comportement est acceptable à la maison;
 - Qu'il serait bienvenu comme voisin;
 - Qu'il a de bonnes manières en présence de gens variés et d'autres chiens tout comme dans des situations diverses;
 - Qu'il a une bonne apparence et qu'il se laisse examiner et toiletter.
- h) Les interactions entre le manieur et le chien durant le test sont encouragées. Le manieur peut parler à son chien et l'aider à effectuer le test. Les chiens doivent être attentifs et répondre aux gestes et aux paroles du manieur. Une tension occasionnelle sur la laisse est autorisée, mais pas de façon constante. Les étreintes, caresses et mots d'encouragement sont bienvenus.
- i) La nourriture, les jouets et autres outils d'entraînement ne sont pas permis durant le test.
- j) Le programme BVC peut être utilisé en complément de nombreuses autres disciplines.
- k) Le titre BVC fait partie des documents d'enregistrement officiels du chien. Il vise à récompenser le chien pour ses bonnes manières, par conséquent à lui garantir une réception plus favorable dans la communauté.
- l) Bien que le CCC encourage tous les propriétaires de chiens à participer à ce programme, il n'est pas responsable d'administrer un test BVC, ou pour tout comportement subséquent d'un chien testé.

Directives à l'intention des évaluateurs

La certification Bon voisin canin du Club Canin Canadien constitue une excellente façon de démontrer à autrui que le chien peut être bien adapté à notre société moderne.

En octroyant la certification « Bon voisin canin », l'évaluateur doit se souvenir qu'il agit tel un ambassadeur des propriétaires de chien responsables et des chiens à qui on peut se fier pour leurs bonnes manières en tout lieu.

L'évaluateur certifié doit être familier avec l'éducation des chiens dans des circonstances variées, particulièrement en tant qu'animal de compagnie et membre affectueux de la famille.

L'évaluateur certifié doit être très familier avec de nombreuses races de chien et leurs comportements pour savoir ce qui est normal et ce qui est inacceptable. Il peut acquérir cette connaissance de plusieurs façons : en consultant des personnes œuvrant dans le domaine de la cynophilie, notamment les éleveurs et les entraîneurs, en participant à des séminaires et en lisant abondamment.

Tous les évaluateurs doivent suivre les étapes du test telles que décrites dans le guide.

Les tests doivent être effectués individuellement et non en groupe et pas plus d'un test à la fois.

Les évaluateurs certifiés doivent comprendre l'importance de leur langage corporel et ses effets sur le comportement des chiens. Ils doivent pratiquer leurs compétences en travaillant avec et en entraînant une variété de chiens de race pure et de races croisées.

En outre, les évaluateurs certifiés doivent avoir des compétences en matière de relations humaines. Le comportement d'un chien dépend souvent de celui de son manieur, et un évaluateur doit être capable de traiter de manière efficace et positive avec des manieurs possédant un large éventail de compétences.

L'évaluateur certifié doit être conscient des exigences de la société à l'égard des propriétaires et de leur chien et être en mesure de recommander des méthodes d'entraînement satisfaisantes tant pour les propriétaires que pour autrui.

Évaluation

Toute décision de l'évaluateur est finale.

RÉUSSITE : L'équipe chien-manieur qui se mérite le titre de Bon voisin canin du Club Canin Canadien reçoit un certificat attestant de cette réussite.

REPRISE : L'équipe chien-manieur qui ne réussit pas l'épreuve peut reprendre ultérieurement le test.

N'importe lequel des comportements suivants doit entraîner la note « reprise » :

- Le chien renifle excessivement, ce qui dérange la marche en laisse;
- Le manieur utilise la force ou parle excessivement fort pour maîtriser le chien;

- Le chien fait preuve de timidité excessive;
- Le chien aboie ou vocalise excessivement;
- Le chien urine ou défèque durant le test;
- Le chien prend les devants sur le manieur durant l'épreuve de marche à travers une porte ou une barrière (12^e épreuve).

DISQUALIFICATION

Le chien qui manifeste un comportement indiscipliné à quelque moment que ce soit est immédiatement disqualifié et retiré du lieu du test. Est défini comportement indiscipliné le fait d'agresser, de grogner ou de bondir sur des gens ou des chiens, ou encore d'essayer de mordre ou de se battre. Un chien qui a été disqualifié peut être testé à une date ultérieure.

Un manieur qui élève la voix contre son chien ou qui le maltraite est averti qu'une telle conduite est inacceptable et que le certificat lui sera refusé s'il continue ainsi.

Le manieur d'un chien qui reçoit la note « reprise » est encouragé à continuer de travailler avec son chien et reçoit des conseils sur la façon d'améliorer le rendement du chien.

Une forte pression sur le col ou traction sur la laisse ou le col pour maintenir le contrôle n'est pas acceptable et entraîne la note « reprise ».

Aucune nourriture, aucun jouet ou autre outil d'entraînement ne peut être offert ou transporté durant un test. Après le test, une petite gâterie est acceptable.

Certification

Les chiens reçoivent la note « réussite » ou « reprise ». Les certificats de réussite sont émis par le Club Canin Canadien. Une fois le test terminé, l'organisme qui parraine le test soumet au CCC le formulaire d'inscription et d'évaluation, accompagné des frais de certification pour chaque chien qui réussit. Le Club Canin Canadien émet un certificat à tous les chiens qui réussissent le test, qu'ils soient de race pure ou issus d'un croisement de races.

La certification BVC a une durée illimitée et il en va de même, on le souhaite, des connaissances acquises par le manieur et par le chien. Il n'est pas garanti que le chien continuera toute sa vie à se comporter de la façon requise pour l'obtention du BVC. Il est important pour les manieurs de continuer à travailler encore longtemps après que la date du test est passée, non seulement pour maintenir un excellent rendement, mais aussi pour donner satisfaction tant au chien qu'à son propriétaire.

Rétroactions aux participants

En tant qu'évaluateur, on s'attend à ce que vous fournissiez des rétroactions positives et constructives à chaque participant, qu'ils aient réussi ou non l'épreuve. Cela doit être aussi simple que de dire « Félicitations! Votre chien a réussi les 12 épreuves ». Même lorsqu'un chien a reçu la note « reprise », l'évaluateur donne des rétroactions et des commentaires positifs. Par exemple, l'évaluateur peut dire : « Votre chien a fait un bon travail. Il a réussi toutes les épreuves, sauf la septième. Il suffirait de quelques leçons pour qu'il apprenne à venir. J'espère que vous y travaillerez et que vous ramènerez votre chien ».

Les rétroactions doivent être données à chaque participant immédiatement après la fin du test afin qu'il soit félicité ou encouragé individuellement. Nous vous décourageons de faire asseoir et attendre les participants.

Gestion du temps

En moyenne, de cinq à huit chiens peuvent être évalués par heure. Les évaluateurs doivent trouver l'équilibre entre voir au déroulement efficace du test et accorder assez de temps à chaque participant pour faire du test une expérience valorisante et formatrice. **Tous les évaluateurs doivent suivre les étapes du test telles qu'elles sont décrites dans le guide. Les tests doivent être effectués individuellement et non en groupe, et il ne peut y avoir plus d'un test à la fois.**

Équipement et matériel requis

Le manieur doit apporter l'équipement suivant lors du test :

- Preuve ou certificat de vaccination;
- Licence du chien (si exigée par la loi locale sur le contrôle des chiens);
- Droits de participation au test;
- Une laisse d'au moins 750 cm (2 pi) et d'au plus deux mètres (6 pi) de long, (un collier adéquat, soit un collier ajustable coulissant (slip), à boucle ou de type martingale en tissu, cuir ou mailles de chaîne. Tous les autres types de colliers sont inacceptables.);
- Une trousse de toilettage – soit une brosse ou un peigne;
- Un sac de plastique pour ramasser les dégâts du chien.

Le chien testé doit porter l'équipement normal, soit un collier ajustable coulissant (slip), à boucle ou de type martingale en tissu, cuir ou mailles de chaîne. Les outils d'entraînement spécialisés, tels que colliers étrangleurs et licous (harnais) ne sont pas acceptables pour le test.

Le manieur a aussi le devoir d'apporter une laisse convenable, un équipement de toilettage (brosse ou peigne), la licence et le certificat de vaccination requis et les renseignements nécessaires au Club Canin Canadien pour l'émission du certificat. Les évaluateurs doivent déterminer à prime abord les exigences en vigueur dans une municipalité donnée.

Matériel requis pour le test

L'organisme qui parraine le test fournira les éléments suivants :

- Formulaire d'inscription et d'évaluation;
- Stylos;
- Outils de toilettage de réserve;
- Laises – laisses de 5 à 6 mètres (15 à 20 pi) (2 tailles d'attache pour convenir à des anneaux de collier grands ou petits);
- Chronomètre;
- Objets de distraction (10^e épreuve);
- Planches à pince;
- Une copie à jour de la brochure et des épreuves du test BVC.

L'organisme qui parraine le test fournira aussi les éléments suivants si nécessaire:

- Coffret-caisse et fonds de caisse;
- Eau;
- Laises de réserve;
- Colliers de réserve;
- Sacs de plastique;
- Essuie-tout;
- Désinfectant et gel désinfectant pour les mains;
- Table et chaise;
- Trousse de premiers soins;
- Trousse de premiers soins pour chiens.

De trois à cinq assistants sont nécessaires pour aider au déroulement des inscriptions et des épreuves ainsi qu'un manieur accompagné d'un chien dont le comportement est acceptable pour la 9^e épreuve (Réaction face à un autre chien) et une personne pour tenir le chien lors de la 11^e épreuve (Isolement supervisé). Pour créer la « foule » lors de la 5^e épreuve (Marcher parmi la foule), plusieurs spectateurs ou assistants sont requis.

Approximativement une heure avant le début, l'évaluateur doit parcourir les lieux du test pour vérifier qu'ils sont adéquats et sécuritaires. À ce moment-là, les assistants seront affectés à leurs responsabilités.

Comportement indiscipliné

Tout chien qui manifeste un comportement indiscipliné à quelque moment que ce soit est automatiquement disqualifié et immédiatement expulsé des lieux du test. Est considéré comme comportement indiscipliné le fait d'agresser, de grogner ou de bondir sur les gens et les chiens, de même que mordre ou tenter de mordre ou de se battre. Un chien disqualifié peut repasser le test à une date ultérieure.

En général, un chien qui saute sur des gens ou d'autres chiens ne mérite pas la note « réussite ». Cependant, puisque certains manieurs invitent leur chien à sauter sur eux en signe de récompense et d'affection, l'évaluateur peut accepter qu'un chien saute sur le manieur pourvu que ce comportement soit sous contrôle.

Manieurs avec handicaps

Les manieurs ayant des handicaps sont invités à participer au programme Bon voisin canin. Dans le cas d'un manieur handicapé, l'évaluateur peut faire preuve de discrétion en apportant des modifications mineures aux tests, mais le chien doit effectuer tous les tests selon un standard de qualification afin de réussir.

Matériel se rapportant au test

On peut se procurer des trousse complètes incluant affiches, formulaires d'inscription et d'évaluation, manuels de l'évaluateur et guides du participant auprès du CCC. Ces trousse sont disponibles pour 25, 50, 75 ou 100 chiens. On peut également acheter les articles de la trousse individuellement.



Pour connaître les prix et pour passer une commande, communiquer avec :

Le CLUB CANIN CANADIEN

5397, avenue Eglinton Ouest, bureau 101

Etobicoke (Ontario)

M9C 5K6

Téléphone : (416) 675-5511

Bureau de commande : 1-800-250-8040

Courriel – orderdesk@ckc.ca

www.ckc.ca



ÉPREUVES DU TEST BON VOISIN CANIN



Acceptation d'un étranger amical

Cette épreuve permet de vérifier si le chien laisse un étranger amical s'approcher de son manieur et lui parler d'une façon naturelle.

REMARQUE : Les 1^{re}, 2^e et 3^e épreuves peuvent être combinées pour s'enchaîner.

Chacune des 12 épreuves du test doit être effectuée individuellement. Un seul chien peut être testé à la fois et l'exécution de plus d'un test en même temps n'est pas autorisée.

Description de l'épreuve

L'évaluateur s'approche du manieur et du chien et salue le manieur d'une manière amicale en lui serrant la main et en ignorant le chien. L'évaluateur évalue la capacité du manieur à maîtriser son chien et celui-ci ne doit pas se sentir menacé à l'approche d'un étranger.

Manieur et chien

1. À l'approche de l'évaluateur, le manieur peut faire asseoir le chien et le rassurer discrètement.
2. Le manieur ne doit pas tenir le collier trop serré ni restreindre le chien de quelque autre manière.
3. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que le chien soit assis, il est important qu'il reste en place, qu'il ne se déplace pas vers l'évaluateur et qu'il ne l'empêche pas de faire son travail.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien a une attitude exagérément exubérante;
- Le chien saute ou tente de sauter sur l'évaluateur;
- Le chien recule ou essaie d'éviter l'évaluateur;
- Le chien manifeste de la crainte, du ressentiment ou de la timidité.



Acceptation polie des caresses

Cette épreuve permet de vérifier si le chien se laisse caresser par un étranger amical lorsqu'il sort avec son manieur.

Cette épreuve constitue une progression naturelle de la 1^{re} épreuve. Dans la plupart des cas, lors d'une rencontre avec un ami ou une connaissance, le chien est inclus dans la conversation et reçoit habituellement des caresses.

Description de l'épreuve

L'évaluateur demande la permission de caresser le chien et caresse celui-ci sur la tête et les épaules. L'évaluateur évalue si le chien demeure calme pendant qu'il le caresse.

Manieur et chien

1. Le chien s'assoit à côté du manieur (soit à gauche, soit à droite).
2. Le manieur peut parler à son chien tout au long de l'exercice.
3. Le chien n'est pas tenu de conserver la position assise mais doit demeurer en place.
4. Si le manieur ordonne au chien de s'asseoir et que le chien n'obéit pas, le manieur peut toucher légèrement le chien sur son arrière-train mais il ne peut pas le forcer à prendre la position assise.
5. Le manieur ne peut pas restreindre le chien à l'aide de son collier ou de toute autre méthode.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien n'est pas immobile pendant que l'étranger le caresse;
- Le chien tente de sauter;
- Le chien manifeste du ressentiment ou de la timidité.

REMARQUE : L'évaluateur doit agir de manière naturelle et détendue et doit éviter d'établir un contact visuel excessif avec le chien ou de faire preuve d'hésitation lorsqu'il le caresse.



Apparence et toilette

Cette épreuve pratique permet de vérifier si le chien se laisse toiletter et examiner par un étranger, tel un vétérinaire, un préposé au toilettage, un ami de son propriétaire, etc. Elle permet aussi de vérifier les soins donnés par le propriétaire et son sens des responsabilités pour le bien-être du chien.

Description de l'épreuve

L'évaluateur demande les instruments de toilettage avant le début de l'épreuve. L'évaluateur inspecte le chien pour déterminer s'il est propre et s'il a une belle apparence, si sa santé est bonne et son poids, adéquat. L'évaluateur examine brièvement ses oreilles, ses yeux et chacune de ses pattes de devant, puis le peigne ou le brosse doucement sur le corps. Il marche ensuite derrière le manieur et le chien et revient face à eux. L'évaluateur juge si le chien est timide ou a du ressentiment.

Manieur et chien

1. Le manieur fournit les outils de toilettage à l'évaluateur avant le début de l'épreuve.
2. Le chien n'est pas tenu de maintenir la position assise.
3. Le manieur peut encourager le chien durant l'épreuve.
4. Le manieur peut recourir à une légère pression sur le collier mais ne doit pas retenir le chien physiquement pour mettre celui-ci en position.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien affiche de la timidité ou du ressentiment;
- Le chien n'est pas propre, son apparence est mauvaise, il ne semble pas en bonne santé ou n'a pas un poids adéquat.

REMARQUE : L'évaluateur doit doucement placer une main sous la mâchoire du chien en touchant son larynx et maintenir ce contact durant tout l'examen afin de pouvoir détecter quelque grondement que ce soit de la part du chien. Une fois qu'un évaluateur a établi le contact avec le chien, ses mains ne doivent pas perdre le contact avec le corps de l'animal mais continuer à se déplacer doucement dessus. En allant d'une patte à l'autre, l'évaluateur continue à maintenir un toucher léger tout en déplaçant sa main sur les épaules et jusqu'à l'autre patte de devant. Les pattes de derrière, la croupe et le dos doivent aussi être touchés.



Marche à l'extérieur

Cette épreuve permet d'évaluer la capacité du chien à marcher poliment avec une laisse relâchée ainsi que la capacité du manieur à maîtriser le chien

Description de l'épreuve

Au début de l'épreuve, l'évaluateur indique au manieur l'endroit où ils vont marcher. Le manieur marche en ligne droite et fait au moins un virage à droite, un virage à gauche ainsi qu'un virage à 180 degrés. L'évaluateur évalue la capacité du chien à marcher près du manieur sans tirer sur la laisse. L'évaluateur vérifie si le chien obéit aux changements de direction exécutés par le manieur.

Manieur et chien

1. Le chien peut se tenir d'un côté ou de l'autre du manieur.
2. Le manieur peut parler doucement au chien tout au long de l'épreuve.
3. Le chien doit marcher près du manieur sans que celui-ci ait à tirer sur la laisse.
4. La laisse doit être relâchée pour montrer que le chien est sous contrôle et qu'il n'est pas contraint par le manieur.
5. Le manieur et le chien doivent marcher en ligne droite, faire au moins un virage à droite et un à gauche ainsi qu'un virage à 180 degrés.
6. Le chien n'est pas tenu de s'asseoir quand le manieur arrête de marcher.



L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien ne réagit pas aux mouvements et aux changements de direction du manieur;
- Le manieur doit tirer la laisse pour contrôler le chien;
- Le chien ne marche pas docilement sans contrainte;
- Le chien n'est pas attentif au manieur.



Marche parmi la foule

Cette épreuve permet d'évaluer la capacité du chien à marcher poliment à côté de son manieur parmi les piétons tout en demeurant sous contrôle en tout temps.

REMARQUE : Les exigences de cette épreuve sont les mêmes que pour l'épreuve 4^e, sauf que le chien ne peut montrer qu'un léger intérêt envers les étrangers.

Description de l'épreuve

L'évaluateur demande au manieur de marcher avec le chien (à droite ou à gauche du manieur) à travers et près d'un groupe de plusieurs personnes (au moins cinq). L'évaluateur évalue la capacité du chien à maintenir une position proche du manieur sans être indûment stressé ou devenir indiscipliné, ainsi que la capacité du manieur à contrôler le chien.

Manieur et chien

1. Le chien doit rester d'un côté du manieur pendant toute la durée de l'épreuve.
2. Le chien n'est pas tenu de rester au pied près du manieur mais il ne doit pas se trouver trop loin devant ou derrière de façon à nuire aux personnes qui passent.
3. Le manieur peut parler au chien et lui donner des encouragements verbaux et le féliciter durant l'épreuve.
4. Le manieur ne doit pas guider le chien en tirant sur la laisse.
5. Le chien peut manifester un léger intérêt envers les étrangers mais ne doit pas aller vers eux.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien montre plus qu'un léger intérêt envers les étrangers ou se dirige vers eux;
- Le chien tire sur la laisse et est excessivement exubérant;
- Le chien manifeste de la timidité, du ressentiment ou saute;
- Le manieur est incapable de maîtriser le chien;
- Le chien devient stressé ou indiscipliné.



Assis/couché sur commandement et demeurer en place (longe)

Cette épreuve permet de vérifier si le chien répond aux différents commandements de son manieur, à savoir assis, couché et reste.

REMARQUE : Les 6^e et 7^e épreuves nécessitent l'usage d'une longe que l'organisme qui parraine le test doit fournir.

Description de l'épreuve

L'évaluateur fournira au manieur une longe de 6 mètres (20'), que le manieur devra attacher au collier du chien avant le début du test. La laisse courte doit être enlevée une fois que la longe est attachée, et la longe doit être posée sur le sol, légèrement tenue sans tension par le manieur pour des raisons de sécurité. L'évaluateur demandera au manieur de placer le chien d'abord en position ASSISE, puis en position COUCHÉE pour voir si le chien connaît les commandements et réagit au manieur. L'évaluateur demandera ensuite au manieur de choisir la position ASSISE ou COUCHÉE, puis d'ordonner au chien de RESTER, et le manieur marche jusqu'au bout de la longe. Le manieur se retourne pour faire face au chien, et revient rapidement vers lui. L'évaluateur teste la réaction du chien aux commandements de base.

Manieur et chien

1. Le manieur dispose d'un laps de temps raisonnable pour faire asseoir ou coucher le chien et peut utiliser plus d'un commandement à cette fin.
2. Le manieur peut toucher doucement le chien afin de l'aider à prendre la position assise ou couchée.
3. Le manieur ne peut pas placer ou forcer physiquement le chien dans une position. Le manieur peut répéter un commandement et utiliser des signaux et des gestes ainsi qu'un léger toucher pour aider le chien.
4. Une fois la position prise, le chien doit demeurer en place.
5. Une fois que le chien est en position assise ou couchée, le manieur donne l'ordre « reste » puis quitte le chien pour aller jusqu'au bout de la longe.
6. En atteignant l'extrémité de la longe, le manieur se retourne pour faire face au chien et, sans faire de pause, retourne auprès de lui.
7. Le manieur n'est pas tenu de passer derrière le chien en revenant à la position au pied.
8. Le manieur n'est pas tenu d'attendre que l'évaluateur lui indique la fin de l'épreuve après être revenu auprès du chien.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien ne réagit pas aux commandements de base assis ou couché;
- Le chien n'obéit pas lorsqu'on lui ordonne de demeurer en place.



Venir sur appel (longe)

Cette épreuve permet de vérifier si le chien vient auprès de son manieur lorsque celui-ci l'appelle.

REMARQUE : Les 7^e et 8^e épreuves peuvent être combinées pour s'enchaîner.

Description de l'épreuve

La longe reste attachée au collier du chien et doit être laissée étendue sur le sol devant le chien et tenue légèrement sans tension par le manieur pour plus de sécurité. L'évaluateur se tient près du chien et demande au manieur de mettre le chien en position assise, couchée ou debout. Le manieur ordonne au chien « reste » ou « attend » puis marche sur une distance de trois mètres (de 8 à 10 pi) avant de se retourner et d'appeler le chien. Lorsqu'il est appelé, le chien doit s'approcher suffisamment près du manieur pour que celui-ci puisse le toucher. L'évaluateur s'assure que le chien, au moment où le manieur s'éloigne, demeure à l'endroit où il a été laissé et qu'il répond rapidement à son commandement.

Manieur et chien

1. Le chien peut changer de position mais doit rester en place en attendant le commandement de venir.
2. Lorsqu'il est appelé, le chien doit venir à une vitesse raisonnable sans s'arrêter pour renifler ou errer.
3. Le chien peut baisser la tête pour renifler mais doit continuer en direction du manieur.
4. Le chien doit venir assez près du manieur pour que celui-ci puisse le toucher, mais il n'est pas tenu de s'asseoir.
5. Le manieur peut donner des encouragements gestuels et verbaux.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien ne reste pas en place lorsque le manieur le quitte;
- Le chien ne réagit pas suffisamment rapidement au commandement;

- Le chien renifle ou erre (Il est acceptable que le chien baisse la tête pour renifler mais doit continuer à marcher en direction du manieur).



Félicitations et interactions

Cette épreuve permet de vérifier si le chien peut facilement être calmé après avoir joué ou après avoir été félicité.

Description de l'épreuve

Sur ordre de l'évaluateur, le manieur fait venir le chien et se met à jouer avec lui pendant environ dix secondes. L'évaluateur ordonne alors au manieur de calmer le chien. L'évaluateur évalue la maîtrise du manieur sur le chien et la capacité du chien à réagir rapidement au commandement de se calmer.

Manieur et chien

1. Le manieur peut recourir à des gestes, des postures amusantes ou des incitations verbales pour inviter le chien à jouer ou à exécuter des tours.
2. En calmant le chien, le manieur peut utiliser une voix ferme mais qui ne soit ni forte ni colérique.
3. Le manieur peut utiliser plus d'un commandement pour calmer le chien mais le chien doit faire preuve d'une attitude contrôlée à la suite des efforts du manieur pour le calmer.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le manieur force le chien à se calmer au moyen de la laisse;
- Le chien ne se calme pas rapidement;
- Le manieur n'a pas de contrôle sur le chien.

REMARQUE : L'évaluateur doit surveiller la réaction du chien à la suite des efforts du manieur pour l'inviter au jeu. Le chien n'est pas tenu de réagir d'une manière préétablie. Cependant, il doit être conscient de son manieur et interagir avec lui.

(Après la 8^e épreuve, le manieur doit rattacher la courte laisse au collier du chien avant d'enlever la longe et rendre celle-ci à l'évaluateur.)



Réaction lors d'une rencontre avec un autre chien

Cette épreuve permet de vérifier si le chien se comporte de façon polie en présence d'un autre chien et de son manieur.

Description de l'épreuve

L'épreuve requiert la présence d'un autre manieur et de son chien. Ceux-ci sont placés à six mètres (20 pi) du manieur et du chien testés. Les manieurs et leur chien s'approchent l'un de l'autre, se serrent la main et échangent quelques mots puis continuent en s'éloignant sur environ deux mètres (6 pi). Le chien testé ne doit montrer qu'un intérêt passager. L'évaluateur évalue le comportement du chien ainsi que la maîtrise du chien par le manieur.

Manieur et chien

1. Le manieur doit ordonner au chien de se mettre au pied avant de commencer à marcher en direction de l'autre chien et de son manieur.
2. En rejoignant l'autre manieur et son chien, le manieur doit ordonner au chien de s'asseoir, après quoi il salue l'autre manieur et échange quelques mots avec lui.
3. Le chien ne doit pas être retenu.
4. Le chien peut montrer un intérêt moyen envers l'autre manieur et son chien mais ne doit pas bouger en direction de l'autre chien ou manifester de la timidité ou de l'agressivité.
5. Le manieur peut donner des commandements supplémentaires pour s'assurer d'une réaction mais ne doit pas tirer brusquement sur la laisse du chien ou l'agripper.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien ne réagit pas aux commandements du manieur;
- Le manieur est forcé de tirer sur la laisse du chien ou de le tenir;
- Le chien se déplace en direction de l'autre chien.

REMARQUE : Le chien dont on se sert pour créer une distraction doit avoir un bon comportement, sinon, l'évaluateur doit tester de nouveau le chien en se servant d'un autre chien de distraction.



Réaction face aux distractions

Cette épreuve permet de vérifier si le chien est confiant lorsqu'il est exposé aux distractions visuelles ou auditives de la vie courante telles qu'une porte qu'on ouvre ou ferme soudainement, une béquille, un fauteuil roulant, une poussette, un bruit fort, etc.

Description de l'épreuve

L'évaluateur demande au manieur de commencer à marcher avec son chien en laisse relâchée près de lui. Plusieurs personnes marchent dans différentes directions en utilisant un ou plusieurs éléments de distraction. Les distractions ne doivent pas viser à effrayer le chien mais refléter des éléments communs à la vie de tous les jours tels que poussette, marchette, canne, échelle qu'on transporte, etc. L'évaluateur observe la réaction du chien devant ces distractions ainsi que sa réaction aux commandements du manieur.

Manieur et chien

1. Le manieur peut ordonner au chien de marcher au pied tandis que les gens passent à proximité.
2. Le manieur peut parler au chien de manière encourageante, mais ne doit pas tirer sur sa laisse ou tenter de le retenir.
3. Le chien peut sursauter mais doit se ressaisir rapidement.
4. Le chien peut exprimer une curiosité et un intérêt naturels.
5. Le chien peut japper une ou deux fois.



L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien manifeste de la panique, essaie de s'enfuir ou montre de l'agressivité;
- Le chien ne réagit pas aux commandements du manieur;
- Le chien montre de la crainte;
- Le chien continue de japper.



Isolement supervisé

Cette épreuve permet de vérifier si le chien peut être laissé seul avec une personne de confiance autre que son manieur et accepter calmement la situation.

Description de l'épreuve

Le manieur marche avec le chien vers une personne désignée (assistant évaluateur) et lui remet la laisse. Le manieur peut ordonner au chien de s'asseoir ou de s'allonger et d'attendre ou de rester. Le manieur quitte les lieux et se rend dans un endroit prédéterminé hors de la vue du chien. Le manieur sera rappelé par l'assistant après deux minutes. L'évaluateur observe la capacité du chien à maintenir de bonnes manières lorsqu'il est laissé seul avec une autre personne. Le chien peut manifester un stress modéré mais ne doit pas japper, marcher de long en large ou haleter excessivement. Le chien ne doit pas essayer de grimper sur l'assistant, ou s'enfuir. (Si le chien devient excessivement agité, l'évaluateur rappelle le manieur avant le moment requis et le chien reçoit la note « reprise ».)

Manieur et chien

1. Le chien n'est pas tenu de maintenir la même position ou place pendant qu'il est avec l'assistant.
2. Le chien ne doit pas manifester de signes de stress excessif.
3. Une nervosité ou un stress modéré sont acceptables.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le chien essaie de grimper sur l'assistant évaluateur;
- Le chien jappe, gémit, hurle, marche de long en large et halète de façon excessive;
- Le chien tire sur la laisse pour s'enfuir.

REMARQUE : L'évaluateur peut permettre un certain degré de nervosité de la part du chien; cependant, tout signe d'anxiété et de stress excessif est considéré inacceptable.



Franchir une porte ou une barrière

Cette épreuve permet d'évaluer la réaction du chien aux commandements de son manieur de même que la capacité du manieur à maîtriser le chien dans un espace restreint alors qu'il passe devant lui pour franchir une porte ou une barrière.

Description de l'épreuve

Le manieur ordonne au chien de s'asseoir et d'attendre. Le manieur passe alors à travers l'ouverture (porte ou barrière). Après avoir traversé, le manieur ordonne au chien de franchir la porte et de revenir à côté de lui. Autrement, si l'ouverture est suffisamment large pour qu'ils passent à travers en même temps, le manieur peut ordonner au chien de maintenir une position ferme à ses côtés pendant qu'ils marchent ensemble à travers la porte. L'évaluateur évalue la capacité du chien à répondre aux commandements du manieur ainsi que la capacité du manieur à maîtriser le chien dans un espace restreint.

Manieur et chien

1. Le manieur peut parler doucement au chien alors qu'ils approchent de l'ouverture.
2. S'ils franchissent la porte en même temps, le chien doit, pendant ce temps, maintenir une laisse relâchée et ne pas bondir pour franchir la porte devant le manieur.
3. Advenant que l'ouverture soit trop petite, le manieur ordonne doucement au chien d'attendre (ou de s'asseoir et d'attendre) pendant que le manieur passe à travers.

L'un ou l'autre des comportements suivants entraîne la note « reprise » :

- Le manieur n'a pas le contrôle du chien ou tire brusquement sur sa laisse pour reprendre le contrôle;
- Le chien n'obéit pas aux commandements du manieur;
- Le chien s'étire vers l'avant ou bondit devant le manieur.